



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11 / 10 / 2024

Dossier complet le : 16 / 10 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0333

1 Intitulé du projet

Rechargement pluriannuel 2025-2035 de la plage des Salins sur l'île des Embiez

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Société Paul Ricard

Raison sociale

N° SIRET

6 2 9 5 0 1 5 3 7 0 0 0 3 5

Type de société (SA, SCI...)

SA à Directoire

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

GIRON

César

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
13. Travaux de rechargement	Tous travaux de rechargement de plage Les opérations de rechargement feront l'objet d'un porter à connaissance au titre de la nomenclature IOTA (4.1.2.0 Travaux en contact avec le milieu marin <160000 €TTC)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La petite plage des Salins, située au nord de l'île des Embiez à l'ouest du port, est soumise à une légère érosion. Le rechargement de cette plage a fait l'objet d'une première demande d'examen au cas par cas en 2019 et n'a pas été soumis à étude d'impact selon l'Arrêté n° AE-F09319P0198 du 15/07/2019. Depuis, la plage des Salins est rechargée chaque année avec environ 40 m³ de sable de carrière (Beausset), selon les modalités fixées par l'arrêté préfectoral. Ce volume est suffisant pour les besoins d'exploitation de la plage.

La société Paul Ricard souhaite renouveler cette demande pour 10 ans tout en prenant en compte le bilan des opérations réalisées ces 5 dernières années.

Ainsi, la demande porte sur un apport de sable maximum de 60 m³/an provenant, par ordre de priorité, soit de sable présent en mélange avec des feuilles de posidonie précédemment déplacées à proximité du littoral sur l'île; soit de sable issu de dragages réalisés sur la commune de Six-Fours-les-Plages faisant l'objet d'une autorisation (par exemple Port Méditerranée) sous réserve de leur compatibilité granulométrie et qualité physico-chimique avec les sables en place; soit enfin de sables provenant d'une carrière (carrière du Beausset). Les différentes options sont détaillés dans la Notice d'incidence jointe en Annexe 10.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de :

- Mettre en place une gestion raisonnée de la plage
- Protéger la plage et les ouvrages situés à l'arrière contre l'érosion
- Maintenir l'attractivité de cette plage pour les usages nautiques (école de voile) et balnéaires.

La société Paul Ricard est consciente de la nécessité de mettre en place une démarche éco responsable pour la gestion de ces rechargements.

Le projet permet donc d'associer ces différents objectifs que sont l'utilisation de sables issus d'une économie circulaire, le maintien de la plage des Salins permettant la pérennité des activités qui y sont pratiquées et la préservation de l'environnement.

Les opérations de rechargement seront mises en œuvre au printemps, avant la période estivale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La plage des Salins sera recouverte de sable sur une surface de 30 x 5 m environ dans sa partie hors d'eau et sur une épaisseur entre 20 et 40 cm. Le montant d'une opération est d'environ 5 000 € HT.

Le sable est acheminé par camion à proximité de la plage, puis une petite pelle mécanique assure le transfert du sable du camion vers la plage et procède à son étalement.

Dans le cas d'apport de sables issus de dragage ou de carrière, le sable est apporté par camions (6 maximum) jusqu'au port du Brusç, puis acheminé vers le port des Embiez par une navette maritime.

La granulométrie et la qualité physico-chimique seront contrôlées avant chaque opération de rechargement. Notons que le sable de carrière est réputé de bonne qualité physico-chimique (concentrations < N1 de l'arrêté modifié du 09/08/2006) et de granulométrie médiane autour de 500 µm.

L'opération sera réalisée au printemps, avant la saison balnéaire, sur une durée inférieure d'environ 2 jours. La zone de travaux sera balisée et interdite au public.

Des banquettes de posidonie seront certainement présentes sur la plage lors de l'opération de rechargement. Elles seront étalées tout le long de la plage puis recouvertes d'un volume de sable plus ou moins important (technique du millefeuille recouvert).

Ce mode de gestion des feuilles mortes de posidonie est conforme à la doctrine du Ministère en charge de l'environnement et aux recommandations de la DREAL PACA.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Après les travaux, la plage retrouvera sa vocation initiale (baignade, mise à l'eau des embarcations de l'école de voile).

Des opérations de nettoyage manuels des macrodéchets sont réalisées régulièrement durant la saison.

A la fin de la saison balnéaire, les banquettes de posidonie seront laissées en place pour favoriser le maintien du sable sur la plage lors des coups de mers hivernaux.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet non soumis à procédure au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'Environnement : Rubrique 4.1.2.0 - montant < 160 000 € TTC.

Le projet sera porté à la connaissance du préfet au travers du service en charge de la police de l'eau de la DDTM.

Projet non soumis à évaluation des incidences Natura 2000 conformément à l'alinéa 5 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n°2014226-0009 du 14 août 2014 : montant des travaux < 80 000 € TTC.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de la plage : Largeur de la plage : Volume de sable : Durée des travaux :	30m 5m <60 m3 < 1 semaine

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Plage des Salins - Ile des Embiez

Localité : Six-Fours-les-Plages - île des Embiez

Code postal : 8 3 1 4 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 5 ° 4 7 ' 0 2 " 1 Lat. : 4 3 ° 0 4 ' 4 9 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 5 ° 4 7 ' 0 1 " 7 Lat. : 4 3 ° 0 4 ' 4 9 " 4

Point de d'arrivée : Long. : 0 5 ° 4 7 ' 0 2 " 9 Lat. : 4 3 ° 0 4 ' 4 9 " 1

Communes traversées :

Six-Fours-les-Plages

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme (10.04.2015) - Plage en limite de zones UE, UP et N2.

⁽ⁱ⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Six-Fours-les-Plages
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE RRN échéance 3 "autoroutes concédées" et voies ferrées en vigueur. Ce plan ne concerne pas directement l'île des Embiez où le trafic routier est très restreint.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) lié à la présence de La Reppe.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé en le 25/03/2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie émergée de la plage concernée par le rechargement se trouve à moins de 10 m du périmètre du site ZSC "Lagune du Brusç" FR9302001
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche (le Cap Sicié et ses abords - 93C83043) est situé à environ de 2 km de la plage.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plage est en légère érosion. Le projet consiste à recharger la plage avec du sable.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rechargement se fera la 1e année avec du sable déplacé avec les banquettes de la plage, puis selon les besoins de sable issu de dragages réalisés sur la commune ou de la carrière du Beausset.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rechargement ne concerne que la partie émergée de la plage, le principal enjeu est la présence potentielle de banquettes de posidonie. En cas de présence, celles ci seront utilisées pour réaliser un "millefeuille". Sur la partie marine, l'enjeu principal est la présence de posidonie à environ 50m (limite supérieure) et 30m (ilots isolés) de la plage (Annexe 8). On n'attend pas de dégradation de l'herbier par ensablement ou augmentation de la turbidité, de par le faible volume de sable apporté (<60 m3) et la distance herbier/plage.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'impact attendu, voir ci-dessus.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plage est exposée au risque de submersion marine selon la carte de l'aléa submersion du Porter à connaissance du Var. L'aléa est faible à nul sur la zone du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La qualité bactériologique des sables sera évaluée avant chaque rechargement afin de vérifier l'absence de germes témoins de contamination fécale.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont prévus en dehors de la saison balnéaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si l'apport de sable extérieur à l'île est nécessaire, au maximum 6 camions benne seront acheminés jusqu'à l'île des Embiez par la route puis par la navette maritime.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fonctionnement de l'engin mécanique pour étaler le sable, qui devra être conforme aux normes en vigueur. Les travaux seront réalisés de jour.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gaz d'échappement (pelle mécanique, camion) et remaniement des banquettes de posidonie pouvant dégager temporairement des odeurs de matière organique.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement des gazs d'échappement (pelle mécanique, camion) pendant la durée des travaux (<1 semaine)
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maintien de la plage et amélioration du confort pour les usagers de la plage et de la base nautique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La première opération de rechargement se fera en mai 2025, après les travaux de renforcement des ouvrages portuaires prévus cet hiver (Digue Nord, Quai J), qui se termineront fin avril. Ce chantier sera replié et les travaux prévus ne modifieront pas l'emprise des ouvrages existants.

Les autres travaux de sécurisation et d'entretien des ouvrages se feront à l'intérieur du bassin portuaire, entre les mois d'octobre et avril.

Ce projet n'aura pas d'interaction avec les rechargements de la plage des Salins.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Suite aux opérations de rechargement réalisés entre 2019 et 2024, il n'est pas observé d'évolution de la limite supérieure de l'herbier de posidonie au droit de la plage, ni d'ensablement de celui-ci.

Les volumes apportés sont très faibles (40 m³/an) et n'ont pas d'incidence perceptible sur le fonctionnement hydrosédimentaire de la zone.

Il n'est pas observé d'évolution des biocénoses marines à partir de l'historique des photographies aériennes. Une cartographie des biocénoses a été réalisée sur l'aire d'étude dans le cadre de ce projet (Annexe 8), ainsi qu'une analyse granulométrique des sables de la plage (Annexe 9).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La société Paul Ricard va mettre en place une stratégie de gestion des banquettes de posidonie afin de limiter l'érosion de la plage des Salins et ainsi réduire progressivement les apports extérieurs en sable, dans une démarche écologique et d'économie circulaire.

Précautions environnementales du projet :

- Rechargement sur la partie émergée de la plage uniquement et par temps calme afin de limiter l'export de sable vers les habitats sensibles.
- Épaisseur maximum de rechargement de 40 cm.
- Mise en œuvre de la technique du "millefeuille" avec les banquettes en place lors des opérations de rechargement.
- Utilisation préférentielle du stock de sable contenu dans les posidonies déplacées, après une phase de criblage.
- Réduction progressive des apports en sable, notamment de sable de carrière.

Les mesures suivantes sont également prévues :

- Contrôle de la qualité et de la granulométrie des sables d'apport avant travaux
 - Contrôle de l'absence de panache turbide lors du rechargement
 - Suivi de l'évolution de la plage et des posidonies entre chaque opération de rechargement
-

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est de petite ampleur et aucun impact négatif n'est attendu sur le milieu marin :

- Sable de bonne qualité physico-chimique et microbiologique.
- Granulométrie des sables d'apport compatible avec celle de la plage
- Volume faible (<60 m3/an).
- Gestion environnementale des banquettes de posidonie potentiellement présentes (technique du millefeuille).
- Durée courte des travaux (< 1 semaine)
- Aucun impact attendu sur les posidonies (turbidité, ensablement). L'herbier se développe sur un plateau de matie morte formant un haut fond peu favorable à l'accumulation de sable.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Cartographie des habitats et biocénoses marines à proximité de la zone de projet	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Analyses granulométriques du sable de la plage des Salins (Laboratoire Eurofins)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : Notice d'incidences	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom GRANDCUILLOTTE

Prénom Lilias

Qualité du signataire Directeur Relations Acheteurs
et Institutionnels



À Six-Fours-Les-Plages

Fait le 09/10/2024

Signature du (des) demandeur(s)

SOCIETE PAUL RICARD
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 24 565 792€
Ile des Embiez - 83140 Six-Fours-les-Plages
Tél. : 04 94 10 65 20
RCS TOULON 629 501 537
N° Intracom FR 80 629 501 537